

Ecole Maternelle
3-5 rue des écoles
37370 ST PATERNE RACAN
Tél. /Fax : 02 47 29 26 66
Ecm-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr

COMPTE – RENDU
DU CONSEIL D'ECOLE DU 1^e TRIMESTRE
Le 4 novembre 2016
Année scolaire 2016/2017

Personnes présentes :

Comité de parents :

Mme PY
Mme BAILLOU

Enseignantes :

Mme THEMINES
Mme THARAUD-FONTENAY

Mairie

M. DUBOIS
M. POUPEE (mairie)

DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Mme ROYER

Personnes excusées :

Mme LECLERC (Inspecteur de l'Education Nationale)
Mme GEORGET (mairie)

Ordre du jour

1. Résultat des élections
2. Règlement intérieur du conseil d'école
3. Règlement intérieur de l'école maternelle
4. Effectifs, organisation de l'école
5. Santé (PAI), sécurité (PPMS)
6. Projets pour l'année 2016-2017
7. Entretien et travaux
8. Questions diverses

1. Résultat des élections

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	85
NOMBRE DE VOTANTS	37
ABSTENSIONS	48
NOMBRES DE BULLETINS BLANCS ET NULS	6
SUFFRAGE VALABLEMENT EXPRIME	31
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	2

43,53 % de votants

Représentants élus :

Mme PY Christèle
Mme BAILLOU Marie-Pierre

2. Règlement intérieur du conseil

La proposition de pratiquer le vote à main levée est faite.

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché à l'école, disponible sur le site de l'école et pourra être photocopié pour les familles qui en feront la demande. Il sera également transmis par courriel aux familles qui ont transmis leur adresse à l'école en début d'année. Une copie papier sera transmise aux parents qui ne l'ont pas fait.

Les représentants des parents d'élèves voudront bien informer les familles de la date du conseil. Ils ont la possibilité de communiquer avec les familles par le biais de l'école.

Il est également rappelé les membres de droit pour le vote au sein du conseil d'école :

- 2 voix pour les représentants de parents d'élèves
- 1 voix pour les représentants de la mairie
- 2 voix pour les enseignants
- 1 voix pour le DDEN
- 1 voix pour Mme l'Inspectrice

Ce règlement est voté à l'unanimité.

3. Règlement intérieur de l'école

Au paragraphe 5-Vie scolaire 5.1-Communication entre école et famille, il est ajouté la phrase : « Les parents d'élèves ont la possibilité de solliciter les parents délégués pour faire le lien avec l'école. »

Au paragraphe 2-Fréquentation et obligation scolaire, les références au texte de loi sont ajoutées.

Au paragraphe 6.1-Hygiène, les références au texte de loi sont ajoutées.

Le règlement modifié est voté à l'unanimité.

4. Effectifs et organisation de l'école

Sections	effectifs
Toute Petite, Petite et Moyenne Section - Mme Sylvie Thémines et Mme Maëlle Bardon le mardi, aidées de Christine Bouteiller	3 Tout Petits (depuis le 3 novembre), 7 Petits et 11 Moyens = 21 élèves
Moyenne et Grande Section - Mme Annette Tharaud-Fontenay et Mme Sabine Grandgirard le lundi et le mercredi aidées d'Aline Charron (qui remplace Christine Layreau pendant son congé).	7 Moyens et 18 Grands = 25 élèves
Total	46 élèves

Comme chaque année au mois de novembre, Mme Thémines transmet les prévisions d'effectif pour l'année scolaire 2017-2018.

- 3 Tout Petits
- 16 Petits
- 7 Moyens
- 18 Grands

Ce qui fait un total de 44 élèves.

Organisation des après-midi :

Pendant que les petits sont à la sieste sont organisés des décroisements.

Le lundi, les Moyens et les Grands sont accueillis en BCD (bibliothèque de l'école) par leurs enseignantes respectives (Mme Thémines pour les Moyens et Mme Grandgirard pour les Grands) et empruntent un livre pour lire chez eux. La fréquence est d'une semaine sur deux.

Le mardi, le jeudi et le vendredi, les Grands travaillent avec Mme Tharaud-Fontenay et les Moyens sont pris en charge par Mme Thémines (Mme Bardon le mardi).

De plus, Les Grands vont à la bibliothèque municipale un mardi toutes les 4 semaines et empruntent des livres pour leur classe.

5. Santé et sécurité

PAI : Nous souhaitons revenir sur la question des élèves bénéficiant d'un PAI et de leur suivi au périscolaire. La mairie ayant pris des renseignements auprès de l'infirmière scolaire, elle organise la mise en place d'un référent dans chaque structure et la formation du personnel pour savoir agir en cas d'urgence.

Le 3 novembre 2016, un exercice de mise en sûreté des élèves de l'école a été réalisé en présence de Mme Py, Mme Royer, M. Poupée et Mme Elmesbahi, une conseillère pédagogique de la circonscription de St Cyr.

Il s'agit de mettre en œuvre le PPMS alerte intrusion : Plan Particulier de Mise en Sûreté qui existe dans les écoles et qui peut-être activé en cas de risque d'intrusion dans l'école (conduite à tenir, savoir réagir)

Durant l'exercice, les enfants ont dû se cacher le plus rapidement et silencieusement possible. Les moyens dans le dortoir avec les petits, et les grands dans un petit coin de leur classe. Cet exercice leur a été présenté comme un jeu et ils l'ont très bien vécu.

Le prochain exercice sera réalisé avec une classe dans la salle de motricité afin de tester les talkies-walkies qui ont été achetés pour l'école.

Il a été demandé à la mairie de pouvoir ajouter des clés aux portes de la BCD afin de pouvoir s'y enfermer à clé en cas de besoin et un système de film sans tain autocollant à appliquer sur les vitres de la salle de motricité afin de ne pas être vus de l'extérieur. On pourrait également en appliquer sur les fenêtres des classes qui donnent sur la rue des écoles.

6. Projets pour l'année 2016/2017

Nous offrirons comme chaque année un spectacle aux enfants à la période de Noël. Il s'agit cette année de contes d'animaux par la compagnie des Sans Lacets et ce sera le jeudi 15 décembre. La mairie offre un livre à chaque enfant (le choix a été fait le vendredi 4 novembre) et nous utiliserons l'argent versé à l'école par l'Association de Parents d'Elèves (5 euros par enfant) pour offrir des cadeaux collectifs (jeux pour les classes). Cette année, c'est l'APE qui offrira des chocolats aux enfants.

Exp'Osons à l'école Maternelle aura lieu le samedi 20 mai et sera sur le thème des 5 sens.

La fête des écoles aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2017 à l'école élémentaire.

Les 2 classes sont inscrites dans le dispositif Maternelle au Cinéma. Elles assisteront à la projection de deux programmes de films d'animation au deuxième et au troisième trimestre. Nous participerons encore certainement aux rencontres sportives au mois de juin.

7. Entretien, travaux et équipement

Sur la façade de l'école, la devise et les drapeaux de France et d'Europe ont été installés. Il y a eu la réparation de toit et de gouttières, des poses de ventilations aux fenêtres et la dépose de vieilles cheminées.

Des trous ont été bouchés dans la cour.

Le plafond du petit préau de la cour a été enlevé et ce dernier a été repeint.

Le dortoir a été repeint et les canalisations coffrées.

Les greniers ont été isolés. Nous attendons la suite avec la condamnation de celui du 1^{er} étage et l'aménagement en zone de rangement des greniers du 2^e étage.

Des portemanteaux et des placards de rangement en hauteur ont été aménagés à la place des urinoirs dans la salle de propreté.

Du mobilier spécifique pour les Tout Petits (table, chaises, tapis, coussins) a été acheté.

Un vidéo projecteur interactif a été installé dans la classe de MS/GS et le mur qui le reçoit a été repeint.

Une alarme a été installée.

Deux portes ont été changées car elles présentaient des traces de peinture au plomb.

La demande d'un ordinateur portable pour la direction a été faite. En effet, cela simplifierait le travail de la directrice qui ne bénéficie pas de poste dédié à la direction dans son bureau.

8. Questions diverses

Questions posées par les délégués :

Nous avons été informés à la fin d'année scolaire dernière, par l'ARS (Agence Régionale de Santé), de la présence de plomb sur les peintures dans le dortoir des petits.

- Quels travaux ont été entrepris par la Mairie pour solutionner ce problème ?

Les tuyaux présentant de la peinture au plomb ont été coffrés et le dortoir a été entièrement repeint.

- Quelles ont été les suites données par l'ARS auprès de la Commune ?

L'ARS contrôle les travaux effectués par la commune.

- Les autres pièces de l'école ont-elles bénéficié d'un dépistage et si oui y a-t-il eu d'autres traces de plomb relevé ?

Il y a eu un dépistage généralisé et des traces de plomb ont été trouvées dans deux portes et sous le petit préau de la cour. Des travaux ont également été réalisés.

- Seuls les parents des petits et des tout petits ont été informés par l'ARS de ces traces de plomb. Qu'en est-il des parents des autres enfants ? Les moyens ayant été à la sieste dans le courant de l'année ne sont-ils réellement pas concernés ? De manière plus générale, tous les enfants ayant transité par ce dortoir depuis plusieurs années ne sont-ils pas concernés ?

Les familles des petits et des moyens ayant fait régulièrement la sieste pendant l'année scolaire 2015-2016 ont été prévenus.

Les autres non, car les traces éventuelles de plomb ingurgité disparaissent du corps au bout de trois mois.

- Lors d'un conseil municipal une décision a été prise pour des détections d'amiante. Quand cela sera-t-il fait ? Sur l'ensemble des bâtiments accueillant les enfants ?

Ces détections ont été réalisées pendant les vacances et la mairie attend les résultats.

Pourquoi y avait-il les gendarmes à l'école élémentaire le jour de la rentrée et pas à l'école maternelle ?

Mme Thémines n'a pas été informée de cette présence éventuelle mais l'équipe enseignante a bénéficié de la présence d'élus de la commune et préfère que cela se soit déroulé ainsi. On peut se demander comment aurait été vécue la rentrée pour les plus jeunes avec des gendarmes au portail.

Date du prochain conseil : jeudi 2 mars 2017

Présidente de séance : Mme Thémines